RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE NEUILLY-PLAISANCE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

SERVICE BIBLIOTHEQUE

DECISION MUNICIPALE n°2022-269

Contrat de cession de droits de représentation d'un spectacle avec l'association Compagnie cœurs battants pour l'intervention d'un conteur à la bibliothèque municipale

CHRISTIAN DEMUYNCK

MAIRE DE NEUILLY-PLAISANCE
VICE-PRÉSIDENT GRAND PARIS - GRAND EST
CONSEILLER MÉTROPOLITAIN
ANCIEN DÉPUTÉ ET SÉNATEUR

Prise en application d'une délibération du Conseil Municipal n° 2020-05-27 du 27 mai 2020, donnant délégation d'attributions à Monsieur le Maire dans les matières définies par les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire de la Ville de Neuilly-Plaisance,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'intérêt de la transmission du patrimoine oral dans les missions de la bibliothèque,

Considérant le projet culturel de la bibliothèque municipale de proposer des heures du conte régulières,

Considérant que l'association Compagnie Cœurs Battants propose l'intervention d'un conteur pour le spectacle « Contes à la carte» s'adressant aux enfants à partir de 6 ans,

Considérant qu'il est prévu neuf représentations du spectacle précité, le 01 octobre 2022, le 19 novembre 2022, le 10 décembre 2022, le 14 janvier 2023, le 11 février 2023, le 18 mars 2023, le 22 avril 2023, le 17 juin 2023, le 01 juillet 2023.

Vu le budget communal,

DECIDE

Article 1 :De conclure un contrat de cession de droits de représentation d'un spectacle avec l'association Compagnie cœurs battants, sise 2 Villa Etienne Dolet 93320 Les Pavillons sous Bois ,et représentée par Anne-Laure MONASSE en sa qualité de Présidente, pour neuf représentations du spectacle « Contes à la carte».

6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél : 01 43 00 96 16
Fax : 01 43 00 42 80
Courriel :
contact@mairie-neuillyplaisance.com

(Tous les courriers doivent être adressés impersonnellement à Monsieur le Maire)

Accusé de réception en préfecture
093-219300498-20220718-DM-BIB-2022269-AR
Date de télétransmission : 29/07/2022
Date de réception préfecture : 29/07/2022

Article 2 : De prévoir que les neuf représentations du spectacle « Contes à la carte » par Thomas JOSSE, conteur, se tiendront les 01 octobre 2022 à 17h00, 19 novembre 2022 à 17h00, 10 décembre 2022 à 17h00, 14 janvier 2023 à 17h00, 11 février 2023 à 17h00, 18 mars 2023 à 17h00, 22 avril 2023 à 17h00, 17 juin 2023 à 17h00, 01 juillet 2023 à 17h00 à la bibliothèque municipale.

Article 3 : Que le montant total de la prestation s'élève à 1 440.00€ (mille quatre cent quarante euros) et que l'association n'est pas assujettie à la TVA.

Article 4 : Qu'il sera rendu compte de la signature de ce contrat au prochain Conseil Municipal.

Article 5 : Qu'une ampliation de la présente décision sera adressée à :
- Monsieur le Trésorier Principal de la Ville de Noisy-le-Grand.

Article 6 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Neuilly-Plaisance est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait en Mairie, le 18 juillet 2022.

Christian DEMUYNCK

Maire

Mairie de NEUILLY-PLAISANCE

Pour le Maire empêché,
l'adjoint Vanessa BOILEAU

Accusé de réception en préfecture
093-219300498-20220718-DM-BIB-2022269-AR
Date de télétransmission : 29/07/2022
Date de réception préfecture : 29/07/2022